

|  |
| --- |
| **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES** |

**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

|  |
| --- |
| **Entretien et aménagement des chaussées**  **Lot 3 : Aéroport Figari Sud Corse – Traitement des revêtements** |

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse**

Rue Adolphe Landry- CS 10210 - 20293 BASTIA CEDEX

Tél. 04.95.51.55.55 (AJACCIO)

|  |  |
| --- | --- |
| **N°** | **GLOSSAIRE** |
| 100 | **AMENEE / REPLI D’ATELIER DE TRAVAIL** |
| 200 | **TRAITEMENT DES REVETEMENTS** |
| 300 | **MAJORATIONS** |

**PRIX N°100**

**AMENEE / REPLI D’ATELIER DE TRAVAIL**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° Prix** | **Désignation du Prix Unitaire en Toutes Lettres (Hors Taxes)** | **Prix Unitaire en Chiffre (en € HT)** |
| 101 | ATELIER DE PONTAGE  Ce prix rémunère forfaitairement l’amenée et le repli d’un atelier de pontage de fissure et de traitements de joints pour la réalisation des prestations prévues dans les prix 200 et conformément aux prescriptions du C.C.T.P.  Il comprend les engins, les outils et le personnel nécessaires aux prestations.  LE FORFAIT………………………………………………………………………………. |  |
| 102 | ATELIER DE GRENAILLAGE  Ce prix rémunère forfaitairement l’amenée et le repli d’un atelier de grenaillage pour la réalisation des prestations prévues dans les prix 200 et conformément aux prescriptions du C.C.T.P.  Il comprend les engins, les outils et le personnel nécessaires aux prestations.  LE FORFAIT………………………………………………………………………………. |  |
| 103 | ATELIER D’HYDRO-PROJECTION  Ce prix rémunère forfaitairement l’amenée et le repli d’un atelier d’hydro- projection à très haute pression pour la réalisation des prestations prévues dans les prix 200 et conformément aux prescriptions du C.C.T.P.  Il comprend les engins, les outils et le personnel nécessaires aux prestations.  LE FORFAIT………………………………………………………………………………. |  |

**PRIX N°200**

**TRAITEMENT DE REVETEMENTS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° Prix** | **Désignation du Prix Unitaire en Toutes Lettres (Hors Taxes)** | **Prix Unitaire en Chiffre (en € HT** |
| 201 | TRAITEMENT DE JOINTS DE CONSTRUCTION DE REVETEMENT HYDROCARBURES FAIBLE LARGEUR  Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre au fondoir de produits liants pour garnissage ou pontage de fissures et joints. Les produits à base de bitume et de polymères seront appliqués à chaud conformément au CCTP y compris préparation et toutes sujétions et élargissement mécanique si nécessaire.  La largeur de fissure à ponter sera au maximum de 15mm.  L’amenée/repli de l’atelier est déjà prévu au prix N°101.  LE METRE LINEAIRE.............................................................................................. |  |
| 202 | TRAITEMENT DE JOINTS DE CONSTRUCTION DE REVETEMENT HYDROCARBURES FORTE LARGEUR  Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre au fondoir de produits liants pour garnissage ou pontage de fissures et joints. Les produits à base de bitume et de polymères seront appliqués à chaud conformément au CCTP y compris préparation et toutes sujétions et élargissement mécanique si nécessaire.  La largeur des fissures à traiter sera comprise entre 16 et 30mm.  L’amenée/repli de l’atelier est déjà prévu au prix N°101.  LE METRE LINEAIRE.............................................................................................. |  |
| 203 | TRAITEMENT DE JOINTS DE CONSTRUCTION DE DALLES BETON  Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre au fondoir de produits liants pour garnissage ou pontage de fissures et joints. Les produits à base de bitume et de polymères seront appliqués à chaud conformément au CCTP y compris préparation toutes sujétions et élargissement mécanique si nécessaire.  L’amenée/repli de l’atelier est déjà prévu au prix N°101.  LE METRE LINEAIRE.............................................................................................. |  |
| 204 | TRAITEMENT ANTI-KEROSENE  Ce prix rémunère au mètre carré la préparation et l’exécution d’un revêtement de protection anti-kérosène sur les postes de stationnement avions dans les conditions prescrites dans le CCTP y compris toute sujétion.  LE METRE LINEAIRE.............................................................................................. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° Prix** | **Désignation du Prix Unitaire en Toutes Lettres (Hors Taxes)** | **Prix Unitaire en Chiffre (en € HT** |
| 205 | REPARATION D’EPAUFRURES SUR DALLES BETON  Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre de produits au mortier de résine époxy ou de produit similaire conformément aux normes en vigueur y compris toutes sujétions.  Les travaux comprennent notamment :   * Le découpage soigné à la scie du bord de l'épaufrure sur une épaisseur minimale de 3cm * La préparation de la réserve qui comportera une forme en queue d’aronde pour s’opposer au soulèvement du mortier, * Le repiquage au marteau hydropneumatique pour élimination du béton dégradé, * L'élimination des agrégats et poussières, * La mise en place d'un joint provisoire en polyuréthane ou équivalent, ayant une épaisseur uniforme afin de permettre de préformer le joint, * Le cas échéant, selon les recommandations du fabricant, l'application d'une couche d'accrochage, * Le ragréage à l'aide d'un mortier de résine époxyde ou équivalent, selon les recommandations du fabricant, * Le battage, le talochage et le lissage du mortier, * Le nettoyage soigné   LE METRE LINEAIRE…………………………………………………………………. |  |
| 206 | GRENAILLAGE DE CHAUSSEE  Ce prix rémunère au mètre carré le grenaillage de chaussée conformément aux prescriptions du CCTP.  L’amenée/repli de l’atelier est déjà prévu au prix N°102.  LE METRE CARRE………………………………………………………………………. |  |
| 207 | HYDRO-PROJECTION – EFFACEMENT MARQUAGE LINEAIRE  Ce prix rémunère au mètre linéaire, l’hydro-projection nécessaire à l’effacement de marquage horizontal linéaire (largeur ≤ 30 cm) sur chaussée conformément aux prescriptions du CCTP.  L’amenée/repli de l’atelier est déjà prévu au prix N°103.  LE METRE LINEAIRE...…………………………………………………………………. |  |
| 208 | HYDRO-PROJECTION – EFFACEMENT MARQUAGE VARIABLE  Ce prix rémunère au mètre carré, l’hydro-projection nécessaire à l’effacement de marquage horizontal variable (formes variables, chiffres, etc.) sur chaussée conformément aux prescriptions du CCTP.  L’amenée/repli de l’atelier est déjà prévu au prix N°103.  LE METRE CARRE………………………………………………………………………. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° Prix** | **Désignation du Prix Unitaire en Toutes Lettres (Hors Taxes)** | **Prix Unitaire en Chiffre (en € HT** |
| 209 | HYDRO-PROJECTION - DEGOMMAGE  Ce prix rémunère au mètre carré l’hydro-projection nécessaire au dégommage sur chaussée aéronautique par zone minimale de 6000 m² conformément aux prescriptions du CCTP.  L’amenée/repli de l’atelier est déjà prévu au prix N°103.  LE METRE CARRE………………………………………………………………………. |  |

**PRIX N°300**

**MAJORATIONS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° Prix** | **Désignation du Prix Unitaire en Toutes Lettres (Hors Taxes)** | **Prix Unitaire en Chiffre (en € HT)** |
| 301 | MAJORATION POUR TRAVAUX DE NUIT SUR LES PRIX 200  Ce coefficient pondère les prix 200 du présent bordereau dès lors que les prestations sont réalisées de nuit à la demande du maître d’ouvrage.  COEFFICIENT…………………………….……………………………………………… |  |

Application du coefficient sur un montant équivalent à 20 000,00 € H.T. de travaux par famille de prix pour l’analyse des offres.

Pour exemple, une majoration d’un coefficient de 0,10 (10%) conduira dans le Détail Estimatif à comptabiliser une somme de 20 000 € x 0,10 = 2 000 € qui s’ajouteront aux autres prix pour l’analyse des offres.

En complément du présent bordereau, le maître d’ouvrage pourra commander tout type de prestation non prévue ci-avant au titulaire dans son domaine de prestation et dont le montant n’excèdera pas 15% du montant maximum annuel du marché.

**Date, cachet et signature :**